

AFFAIRE N° 22.1

O B J E T : Acquisition de trois terrains contigus cadastrés section AH n° 53-54-55 situés rue de la République, appartenant aux Consorts DALLELE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune envisage l'acquisition amiable de trois terrains contigus de 663 m² au total, cadastrés section AH n° 53, 54, 55, situés au bas de la Rivière, entre la rue de la République et le plateau sportif municipal du quai est, en vue de travaux d'urbanisme à réaliser dans le secteur.

Ces terrains, bâtis de diverses constructions en mauvais état, appartiennent en usufruit à Madame Veuve Joseph DALLELE et en nue-propriété respectivement à Madame NAGES née Madeleine DALLELE, Monsieur Gabriel DALLELE et Monsieur Jacques DALLELE.

Après négociations, un accord est intervenu sur le prix de 105.000 Francs compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 - article 210 du Budget Communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x

x

VO - F/Le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances et des Collectivités Locales
Signé : Martin Claude Parcou
Pour copie certifiée conforme,
Saint-Rémy le 11 Avril 1980
Le chef de Bureau délégué
Signé : Jacques Lacoste